

DEPARTEMENT DU FINISTERE
MAIRIE DE LA FORET-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente mars deux-mille vingt-trois en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de la Forêt-Fouesnant dûment convoqué le vingt-quatre mars deux-mille-vingt-trois.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : GOYAT Daniel, COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, PERCHOC Laurence, RIOU Gilbert, HAMON Dominique, BOUCHET Claude, BODIVIT Mylène, GIRAULT Alain, LE MOINE Audrey, PAPE Yvon, HILY-RIOU Françoise, LE GUERN Hélène, JÉZÉQUEL Alain, LE FORT François, LE FLOCH Marie-Agnès, HÉLAOUËT Marie, LAVENANT Philippe, LE RAY Christophe, Gilles FOUQUET

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : DUPLAT Vincent à LE FORT François, STEPHAN Francine à COSQUÉRIC Marie-Françoise, AUBERT Delphine à HÉLAOUËT Marie

BOUCHET Claude a été élu secrétaire de séance.

2023-12 - FINANCES - Budget principal - Compte administratif 2022

Rapporteur : Mme Laurence PERCHOC

Les résultats du compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2022 s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement

| | |
|----------------------------|----------------|
| Dépenses de l'exercice | 3 216 948,01 € |
| Recettes de l'exercice | 4 219 485,28 € |
| Résultat de l'exercice | 1 002 537,27 € |
| Excédent antérieur reporté | 0,00 € |
| Résultat de clôture | 1 002 537,27 € |

L'excédent de clôture en fonctionnement ressort à **1 002 537,27€**.

Section d'investissement

| | |
|------------------------|----------------|
| Dépenses de l'exercice | 1 806 853,08 € |
| Recettes de l'exercice | 2 176 549,14 € |
| Résultat de l'exercice | 369 696,06 € |

| | |
|---|---------------|
| Excédent antérieur reporté | 511 996,18 € |
| Résultat de clôture sans les restes à réaliser | 881 692,24 € |
| Solde des restes à réaliser | -205 874,42 € |
| Résultat de clôture après les restes à réaliser | 675 817,82 € |

L'excédent de clôture en investissement avant pris en compte du solde des restes à réaliser ressort à **881 692,24€**.

Mme Marie-Françoise COSQUÉRIC, 1^{ère} Adjointe au Maire, Présidente de séance lors du débat sur le compte administratif 2022, propose d'approuver le compte administratif 2022 du budget principal dressé par M. Daniel GOYAT, Maire, qui quitte la salle préalablement au vote.

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances et budgets » du mercredi 22 mars 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du Budget principal, conforme au compte de gestion du Trésorier.

Le Maire,

Daniel GOYAT

